

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers En exercice : 14 Présent : 13 Procuration : 1 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-deux le sept décembre Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : M. COCCOZ Patrick <u>Date de convocation</u> : 2 décembre 2022
<u>Réf</u> : 22156 <u>Objet</u> : Convention SERMA frais secours sur piste saison 2022/2023	<u>Présents</u> : M. DENNE Jean – Claude - Mme MICHAUD Sonia - M. COCCOZ Patrick - M. MUFFAT Michel - Mme MICHAUD Carole - M. GAILLARD Guy - M. ROSSET André - M. BRAIZE Richard - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie – Laure - M. DUCHEMIN Vincent - M. MUFFAT Bruno - Mme MCQUADE Alisha <u>Absents ou excusés</u> : Mme QUOEX Valérie <u>Procuration</u> : Mme QUOEX Valérie à Mme MICHAUD Carole

Monsieur MUFFAT Michel présente au conseil municipal conformément à la convention entre la commune et son délégataire la SERMA, pour la gestion de la distribution des secours sur le domaine skiable de Montriond (fixant les tarifs de la saison 2022/2023 et notamment son article 8.

Vu la proposition de tarifs de secours sur piste pour la saison d'hiver 2022/2023, présenté par la SERMA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **ACCEPTE** les tarifs de la saison 2022/2023 fixant les frais de secours applicable par le délégataire, la SERMA.

* **CHARGE** monsieur le maire de signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

Le Maire

DENNE Jean - Claude

